



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Rapport sur l'exécution de la délégation de service public de fourrière automobile pour l'exercice 2020**

Séance du 16 décembre 2021

Convocation du 10 décembre 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Christian Lancrenon par M. Philippe Laurent,  
M. Théophile Touny par M. Numa Isnard,  
Mme Sakina Bohu par Mme Chantal Brault,  
Mme Corinne Deleuze par Mme Annie Bach,  
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée,  
Mme Nadine Lacroix par Mme Monique Pourcelot

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 16 décembre 2021

**OBJET : Rapport sur l'exécution de la délégation de service public de fourrière automobile pour l'exercice 2020**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Pierre Riotton,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1411-3,

Vu le rapport établi par le délégataire DODECA sur l'exécution pour l'exercice 2020 de la délégation de service public de fourrière automobile,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire DODECA pour l'exploitation de la fourrière automobile pour l'exercice 2020.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Milkyje Hans*